

**Commune de Chantesse**  
**CONSEIL MUNICIPAL du JEUDI 2 JUILLET 2015**  
**A 20 H 30**  
**Compte-rendu de séance**

**Présents** : Isabelle Oriol, René Guinard, Daniel Martin, Bruno Essertier, Marie-Laure Gambirasio, Martine Durris, Denis Lacchio, Marie-Hélène Fontaine

Absents : Nathalie Bessoud, Olivier Pevet, Stéphane Béchu (excusé)

Monsieur Denis Lacchio a été élu secrétaire.

Madame le Maire demande à l'assemblée que soit rajouté un point à l'ordre du jour :  
**Demande de terrain communal par l'ACCA.**

Le Conseil Municipal accepte cette modification de l'ordre du jour.

**1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 3 juin 2015**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de cette réunion.

**2. Projet aménagement du village : présentation du résultat de l'appel d'offre, approbation du choix de l'entreprise, approbation du lancement des travaux**

La commission d'appel d'offres réunie le 19 juin 2015 pour le choix de l'entreprise a déclaré adjudicataire des travaux l'entreprise Routière Chambard.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'entreprendre les travaux comprenant :

Tranche ferme	77 775.50 € ht
Tranche optionnelle	110 116.00 € ht
<b>Total</b>	<b>187 891.50 € ht</b>

Le Conseil Municipal, après délibération, procède au vote :

9 votants (1 vote par procuration) : 4 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions.

A la majorité des membres présents, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Il entérine également la décision de la commission d'appel d'offres et autorise Madame le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise Routière Chambard.

Il approuve également à l'unanimité des membres présents le lancement des travaux pour la date du 15 août 2015.

### **3. Délibération pour demande de financement au SEDI pour travaux de pose anticipée de fourreaux**

Madame le Maire informe l'assemblée que le SEDI finance la pose anticipée de fourreaux pour les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, dont la réalisation ne peut être assurée par le SEDI dans l'année budgétaire souhaitée.

Il est proposé au Conseil Municipal que la commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux de génie civil de l'opération d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité.

Les travaux de câblage seront réalisés par le SEDI dans les deux ans maximum suivant la réalisation des travaux de génie civil.

Le taux d'aide du SEDI est indexé à l'indice de richesse de la commune de Chantesse, ce qui représente un taux d'aide de 80 %.

Madame le Maire sollicite l'avis de principe du Conseil Municipal sur cette opération, n'ayant pas encore les montants exacts des travaux.

#### **Le conseil municipal,**

Après délibération et à l'unanimité

- **ACCEPTE** la réalisation des travaux de génie civil sous maîtrise d'ouvrage communale de l'opération d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité (pose anticipée de fourreaux).
- **SOLLICITE** l'aide financière du SEDI pour la pose anticipée de fourreaux.
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux de câblage sous maîtrise d'ouvrage du SEDI dans les deux ans

### **4. Délibération pour modification des statuts de la 3C2V concernant le centre de loisirs du mercredi**

Madame le Maire expose que le décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 redéfinit les notions des ALSH périscolaires et des ALSH extrascolaires que la réforme des rythmes scolaires nécessitait de préciser.

Ainsi, sont désormais considérés comme :

ALSH périscolaires : ceux qui ont lieu durant les journées avec école,

ALSH extrascolaires : ceux ayant lieu durant les journées sans école, c'est-à-dire durant les mercredis et samedis sans école et les vacances scolaires.

En conséquence, le mercredi après-midi ou le samedi après-midi, devient un temps périscolaire dès lors qu'un enseignement scolaire est dispensé le matin du même jour. Ces plages relevaient auparavant du temps extrascolaire.

Suite à la publication de ce décret, la 3C2V, compétente en matière d'extrascolaire et non de périscolaire, se retrouve aujourd'hui en difficulté pour continuer à gérer l'ALSH déclaré le mercredi après-midi, en l'absence de compétence légale.

Pour permettre la poursuite de l'Accueil de Loisirs Intercommunal le mercredi il est nécessaire d'adapter les statuts de l'intercommunalité en conséquence :

#### **3) Autres compétences**

##### **C. Action sociale**

En matière d'animation en direction de la jeunesse

Gestion des activités des centres de loisirs pour les enfants à partir de 3 ans.

Dans le cadre de réforme des rythmes scolaires, la Communauté de communes est compétente uniquement pour l'accueil périscolaire du mercredi après- midi. Toute autre forme d'accueil périscolaire relève de la compétence des communes.

Il est rappelé au conseil que cette modification des statuts ne modifie pas le contour actuel de la compétence intercommunale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents : **APPROUVE** la modification statutaire proposée ci-dessus afin que les mercredis après-midi continuent à être organisés par l'intercommunalité.

## **5. Désaffiliation de Grenoble-Alpes Métropole du Centre de Gestion de l'Isère**

La commune est informée que la Métro va se désaffilier du centre de gestion (cdg38). Un avis est demandé à chaque commune adhérente au cdg38.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette décision.

## **6. Présentation du RPQS 2014**

La régie des eaux a publié le document « rapport de présentation sur la qualité du service public (RPQS) » pour l'eau et l'assainissement de l'année 2014 qui est présenté au Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à le consulter et à le valider lors d'une prochaine réunion.

## **7. Demande de terrain communal par l'ACCA**

Suite à la rencontre avec la société de chasse concernant l'emplacement d'un local pour la chasse, la commune propose une parcelle de terrain communale, cadastrée section A 788 pour l'installation d'un mobil home, destiné aux activités de la chasse. La commune demandera à l'entreprise Pattard un devis pour la création d'un chemin d'accès avec tranchée pour pose de fourreaux pour l'alimentation en eau.

La commune accorde l'alimentation du terrain en eau, mais émet un avis défavorable à l'alimentation en électricité.

Une convention sera établie entre les deux parties afin de définir les diverses obligations de la société de chasse et de la commune.

Le Conseil Municipal, après discussion se prononce :

9 votants (1 procuration) : 7 voix pour, 2 abstentions

## **8. Questions diverses**

### **1) Assemblée générale de l'ADMR**

Martine Durris fait le compte rendu de la réunion.

L'ADMR souhaite que soit diffusée dans toutes les communes une information aux habitants sur les services qu'elle propose.

**2) Demande de débroussaillage chemin de la Croix de l'Etang**

Après discussion, la commission voirie demandera à Paysages Services si ces travaux sont envisageables ou pas.

**3) 3C2V Commission ordures ménagères**

Mise en place d'une fiche d'inscription obligatoire pour les nouveaux arrivants pour l'alimentation en eau, assainissement et ordures ménagères à remplir en mairie.

**4) SICTOM**

A la déchetterie de Vinay, des barrières de sécurité ont été ajoutées afin d'éviter les accidents.

**5) Bassin de rétention d'eau « la Peyrola »**

Il est décidé la pose de tuyaux pour que l'eau se déverse en cas de forts orages.

**Séance close à 22 h 30**